



# Ville de Schefferville

## ORDONNANCE 2023-06-56

### OBJET : Acquisition d'armoires de cuisine et de salle de bain de chez Ébénisterie Jimmy

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville ;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020 ;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance ;

**ATTENDU QUE** des armoires sont requises notamment au 321 Redmond, au 262A Laurentide ainsi qu'à l'hôtel de ville ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Ébénisterie Jimmy a fourni une soumission à hauteur de 13 076,11 \$ taxes incluses qui est annexée à la présente ordonnance ;

**ATTENDU** la recommandation du Directeur général et Greffier, monsieur François Désy qui est incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise le Directeur général et Greffier, monsieur François Désy, à émettre un bon de commande selon les conditions de la soumission émise par Ébénisterie Jimmy qui est annexée à la présente ordonnance.

Impute la somme de 11 050, 39 \$ en crédit au dépôt à verser à la signature de la promesse d'achat du 321 Redmond.

Impute la somme de 689 \$ au poste 02 32000 516 du budget de fonctionnement.

Autorise la facturation du solde à payer à la Corporation de développement de Schefferville.

Adoptée à Québec le 25 juin 2023

Jean Dionne, Administrateur